

Monsieur Antonio Hodgers  
Conseiller d'Etat  
Département du territoire  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

Par mail à  
Madame Catherine Rieder  
Directions de l'information du  
territoire  
[Catherine.rieder@etat.ge.ch](mailto:Catherine.rieder@etat.ge.ch)

Genève, le 23 octobre 2023

## Consultation : projet de loi sur la géoinformation

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous accusons réception de votre courrier du 15 septembre 2023 par lequel vous nous soumettez le projet de loi sur la géoinformation qui découle de la stratégie de la géoinformation du canton de Genève pour les années 2022 à 2023.

Ce projet de loi étant de nature essentiellement technique, nous renvoyons aux prises de position des associations professionnelles que sont l'Association genevoise des ingénieurs géomètres brevetés et la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève.

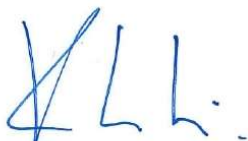
La CCIG salue la volonté de mettre à la disposition de tous des géodonnées de qualité, en libre accès, pour ce qui est des données énumérées dans le catalogue de l'article 5. Elle relève également avec satisfaction que le SITG s'ouvre aux acteurs privés fortement impliqués dans le développement de cette infrastructure.

En ce qui concerne le financement de la mise à jour de ces géodonnées, il est juste de mentionner (à l'article 10) que l'auteur d'une modification d'une donnée du catalogue doit financer sa mise à jour. Cependant, il doit être bien précisé que l'intégration de cette modification dans le SITG est à la charge du Département. Il en va de même pour ce qui est du type de données gérées et diffusées (article 1 et article 33).

En ce qui concerne le chapitre II du projet de loi relatif aux émoluments, la CCIG estime que les émoluments qui peuvent être fixés par le Conseil d'Etat pour la délivrance d'extraits de données du catalogue doivent couvrir le coût des prestations fournies. Comme cela a été relevé par le Surveillant des Prix au cours de son audition au sujet du PL 12610, il n'est pas prévu par la Constitution de pouvoir faire des bénéfices avec des émoluments, mais uniquement de couvrir les frais liés au service couvert par la perception de ces émoluments ou de ces frais.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseil d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

**Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Subilia'.

Vincent Subilia  
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Hardyn'.

Nathalie Hardyn  
Directrice du Département politique

**La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. La CCIG compte plus de 2 500 entreprises membres.**